
VENTE IMMOBILIERE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MERCREDI 2 OCTOBRE 2019 A 11 HEURES

A la requête de : La BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, société Anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège est situé 15 Boulevard de la Boutinière, CS 26858, 35768 SAINT GREGOIRE Cedex, immatriculée au RCS de RENNES sous le N°857 500 227, intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le N°07 004 504, venant au droit de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, suivant traité de fusion absorption en date du 7 décembre 2017, agissant poursuites et diligences de son Président Directeur Général, représentant légal domicilié à ses qualités audit siège,

Ayant Maître E. BALK-NICOLAS avocat, membre de la SELARL BAILLEUX – BALK-NICOLAS, avocats au barreau de QUIMPER.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Quimper, au palais de justice de ladite ville, 48 quai de l'Odet, au plus offrant et dernier enchérisseur

Des biens dont la désignation suit :

**COMMUNE D'AUDIERNE (29770)
20 RUE LAENNEC**

Une parcelle de terre tout en longueur, à laquelle on accède depuis la Rue Laennec, cadastrée section 052 YX n°79 pour une surface de 00 ha 10a 93ca.

Cette parcelle est sous herbe, sur la quasi-totalité de sa surface, sauf en bordure de rue ou existe un espace gravillonné pour stationnement.

Il existe sur cette parcelle de nombreuses palissades et des terrasses bois servant de cheminement entre deux mobil-homes posés sur des plots bois et donnant aussi accès à une construction bois à usage d'abri bois, avec toiture goudronnée, celle-ci étant la seule édification bénéficiant d'un permis de construire.

**Mise à prix : 7.000,00 €
(Sept Mille euros)**

« Frais de poursuites payables en sus ainsi que les droits fiscaux et la TVA éventuelle »

Les biens ci-dessus seront vendus aux jour, heure et lieu susindiqués, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé et déposé par Maître BALK-NICOLAS au greffe du Tribunal de Grande Instance de Quimper le 28/12/2017 portant le n° 18/00001, et au Cabinet d'Avocats, où toute personne peut en prendre connaissance. Les enchères ne pourront être reçues que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de Quimper. Les frais seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication

Rédigé par l'Avocat soussigné. Maître E. BALK-NICOLAS

Visite sur place par la SCP LE GOFF-LE GOFF-DU CREST, huissiers de justice à QUIMPER, le 19 SEPTEMBRE 2019 de 10 h à 11 h